

Le 13 septembre 2022

DÉPARTEMENT
DE LA LOIRE

**DECISION DU PRESIDENT
DE ROANNAIS AGGLOMERATION**

**ROANNAIS
AGGLOMERATION**

63, rue Jean Jaurès
42311 ROANNE

N° DP 2022-302

Conseil et sécurisation juridique

Dépôt de plainte

Vandalisme dans une maison située 739 route
de la Mirandole à Villerest

Certifié exécutoire le	19 SEP. 2022
Reçu en préfecture le	16 SEP. 2022
Publié	19 SEP. 2022

Le Président de Roannais Agglomération,

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 accordant au Président délégation de pouvoirs pour ester en justice, avec tous pouvoirs, au nom de Roannais Agglomération, intenter toutes les actions en justice et défendre les intérêts de la Communauté d'Agglomération dans l'ensemble des cas susceptibles de se présenter, tant en première instance qu'en appel et cassation, devant les juridictions de toute nature, dont les juridictions administratives et judiciaires, pour toute action quelle que puisse être sa nature, qu'il s'agisse notamment d'une assignation, d'une intervention volontaire, d'un appel en garantie, d'une constitution de partie civile, d'un dépôt de plainte avec constitution de partie civile, d'une citation directe, d'une procédure de référé, d'une action conservatoire, ou de la décision de désistement d'une action. Exercer toutes les voies de recours utiles, y compris en cassation. Se faire assister par l'avocat de son choix ;

Considérant que Roannais Agglomération est propriétaire d'une maison située 739 route de la Mirandole à Villerest ;

Considérant que cette maison, non habitée, est régulièrement visitée et occupée illégalement ;

Considérant qu'entre le 30 août et le 6 septembre 2022 cette maison a été une nouvelle fois visitée et vandalisée ;

Considérant que la porte d'entrée a été forcée, qu'il faut la remplacer, et que le coût de son remplacement est en cours de chiffrage ;

Considérant que Roannais Agglomération propriétaire doit porter plainte contre X pour vandalisme ;

DECIDE

- de déposer une plainte au nom de Roannais Agglomération contre X pour vandalisme dans une maison située 739 route de la Mirandole à Villerest.

Par délégation du Conseil communautaire



Le Président,
Yves NICOLIN,
Maire de Roanne